

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2008

Noms	Fonction	Présents	absents	Procurations
Mme. Patricia ROSA	Maire	X		
M. Willy EGARD	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
M. Yvon GUERRIER	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
M. Gwénaél RUAU	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		-
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	X		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	X		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale		X	A. LESENEY
Mme Nadine CLERC.	Conseillère Municipale	X		
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	X		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	X		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		X	N. CLERC
Mme. Aline LESENEY	Conseillère Municipale	X		
Melle Marlène MANGIN	Conseillère Municipale	X		
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale		X	W. EGARD
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	X		
M. Philippe SEGURET	Conseiller Municipal	X		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale		x	P. ROSA
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal		X	P. SEGURET

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 19

### ORDRE DU JOUR

Constat d'urgence dépôt de dossier UTN relatif à l'urbanisation de « Flaine Front de Neige ».

Approbation du dossier d'Unité Touristique Nouvelle pour l'urbanisation de « Flaine Front de Neige » et autorisation donnée au Maire à demander au Préfet coordonnateur de Massif d'engager la procédure d'U.T.N.

\*\*\*\*\*

### **Constat d'urgence dépôt de dossier UTN relatif à l'urbanisation de « Flaine Front de Neige ».**

Le 4 septembre 2008 étant la date butoir pour le dépôt du dossier U.T.N relatif à l'urbanisation de Flaine Front de Neige, Madame le Maire explique le caractère d'urgence de cette réunion de Conseil Municipal, pour un passage à la Commission du 18 décembre 2008.

En raison du délai réglementaire imparti aux Communes pour déposer ce dossier auprès de Monsieur le Préfet, de la procédure afférente au dossier U.T.N. et notamment l'approbation par la Commission de Massif devant se réunir le 18 décembre prochain et le temps nécessaire aux services de la Préfecture pour juger si le dossier est complet, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le caractère d'urgence de la présente séance, convoquée conformément à l'article 2121-11 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Approbation du dossier d'Unité Touristique Nouvelle pour l'urbanisation de « Flaine Front de Neige » et autorisation donnée au Maire à demander au Préfet coordonnateur de Massif d'engager la procédure d'U.T.N.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 4 novembre 2003, le Préfet de la Région Rhône Alpes a autorisé l'extension de l'urbanisation de la station de Flaine pour 71 500 m<sup>2</sup> de SHON. L'ensemble des projets présentés sont en cours de réalisation. Le dossier U.T.N. actuel est nécessaire pour valider une modification de la répartition projetée dans le secteur de Flaine Historique et s'intègre donc dans l'enveloppe globale d'autorisation d'urbanisation de 2003.

Le présent dossier entérine le regroupement de SHON du secteur Flaine Front de Neige et Pré Michalet défini dans le dossier UTN de 2003. L'analyse de l'offre d'hébergement et du type de clientèle potentielle de la station nécessite une nouvelle orientation en hôtellerie.

Le présent dossier U.T.N. précise les modalités d'urbanisation et de développement du secteur Flaine Historique et notamment le projet de réalisation d'un hôtel résidence couplé à une résidence de tourisme, haut de gamme, situés à Flaine Front de Neige.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport final, décide :

- D'approuver le projet d'urbanisation du secteur de Flaine Front de Neige
- De demander à Monsieur le Préfet coordonnateur de Massif d'engager la procédure d'Unité Touristique Nouvelle,
- D'autoriser Madame le Maire à le représenter, à signer tous documents relatifs à ce dossier et à engager les dépenses afférentes.